



Conférence générale

Treizième session

Vienne, 7-11 décembre 2009

Point 8 de l'ordre du jour

**Rapports du Conseil du développement industriel
sur les travaux de sa trente-quatrième session ordinaire,
la reprise de sa trente-quatrième session ordinaire,
ses trente-cinquième et trente-sixième sessions ordinaires**

Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trente-sixième session (23-26 juin 2009)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	4
I. Questions d'organisation et de procédure	3-18	4
II. Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2008 (point 3); Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011, y compris:		
a) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;		
b) Programme régional pour l'Afrique;		
c) Programme régional pour les pays arabes; et		
d) Autres programmes régionaux (point 4)	19-21	8
A. Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2008 (point 3)	20	8
B. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011, y compris:		
a) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;		
b) Programme régional pour l'Afrique;		
c) Programme régional pour les pays arabes; et		
d) Autres programmes régionaux (point 4)	21	8
III. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (point 14)	22	8



IV.	Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 5 a) à h))	23-31	9
A.	Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009	24	9
B.	Situation financière de l'ONUDI	25	9
C.	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011	26	9
D.	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011	27	9
E.	Normes comptables	28	10
F.	Règlement financier	29	10
G.	Mobilisation de ressources financières	30	10
H.	Nomination d'un commissaire aux comptes	31	10
V.	Programme et budgets, 2010-2011 (point 6)	32	10
VI.	Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI (point 7)	33	11
VII.	Activités du Corps commun d'inspection (point 11)	34	11
VIII.	Questions relatives au personnel, y compris nouvel accord sur la sécurité sociale (point 12)	35	11
IX.	Crise alimentaire mondiale: la réponse de l'ONUDI (point 9); Impact de la crise financière mondiale sur le développement industriel des pays en développement: la réponse de l'ONUDI (point 10); a) Examen de la place du secteur agro-industriel dans les programmes de travail et la stratégie de l'ONUDI, l'accent étant mis sur le développement, la mise à niveau et la diffusion des technologies, en vue d'accélérer la modernisation et la croissance du secteur; b) Conséquences des changements climatiques pour la croissance durable et l'expansion des agro-industries, en particulier dans les pays en développement, et, inversement, impact positif potentiel des agro-industries sur l'atténuation des effets des changements climatiques dans le monde (point 17)	39-39	12
A.	Crise alimentaire mondiale: la réponse de l'ONUDI (point 9)	37	12
B.	Impact de la crise financière mondiale sur le développement industriel des pays en développement: la réponse de l'ONUDI (point 10)	38	12
C.	a) Examen de la place du secteur agro-industriel dans les programmes de travail et la stratégie de l'ONUDI, l'accent étant mis sur le développement, la mise à niveau et la diffusion des technologies, en vue d'accélérer la modernisation et la croissance du secteur; b) Conséquences des changements climatiques pour la croissance durable et l'expansion des agro-industries, en particulier dans les pays en développement, et, inversement, impact positif potentiel des agro-industries sur l'atténuation des effets des changements climatiques dans le monde (point 17)	39	13
X.	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 13)	40	13

XI.	Préparatifs de la treizième session de la Conférence générale (point 15).....	41	13
XII.	Ordre du jour provisoire et date de la trente-septième session (point 16)	42	13
XIII.	Adoption du rapport (point 18)	43	14
XIV.	Clôture de la session	44	14
Annexes			
I.	Décisions adoptées par le Conseil à sa trente-sixième session	15	
II.	Documents présentés au Conseil à sa trente-sixième session	28	

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trente-sixième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques du Conseil (IDB.36/SR.1 à 6), où les délibérations sont consignées en détail, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale à sa treizième session:

IDB.36/Dec.2	Le multilinguisme à l'ONUDI
IDB.36/Dec.4	Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général
IDB.36/Dec.5	Conditions d'engagement du Directeur général
IDB.36/Dec.7	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011
IDB.36/Dec.8	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011
IDB.36/Dec.9	Règlement financier
IDB.36/Dec.10	Nomination d'un commissaire aux comptes
IDB.36/Dec.11	Programme et budgets, 2010-2011
IDB.36/Dec.12	Soldes inutilisés des crédits ouverts
IDB.36/Dec.14	Questions relatives au personnel
IDB.36/Dec.15	Nouvel accord sur la sécurité sociale
IDB.36/Dec.16	Activités de l'ONUDI dans l'agro-industrie et l'agribusiness
IDB.36/Dec.17	Préparatifs de la treizième session de la Conférence générale

I. Questions d'organisation et de procédure

3. La trente-sixième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 23 au 26 juin 2009 (6 séances plénières – voir IDB.36/SR.1 à 6).

Participation

4. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Luxembourg, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay.

5. Les 58 États Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Albanie, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chypre, Croatie, El Salvador, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gambie, Géorgie, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Lituanie, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

6. Le Saint-Siège a participé à la session en qualité d'observateur.

7. La Palestine a participé à la session en qualité d'observateur.

8. L'Ordre souverain et militaire de Malte a participé à la session en qualité d'observateur.

9. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

10. Les institutions spécialisées et organismes apparentés des Nations Unies ci-après étaient représentés: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC).

11. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Commission européenne, Ligue des États arabes, Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières (OADIM), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, Union africaine (UA).

12. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Association des anciens experts des Nations Unies en industrie et développement, Congrès international des industriels et des entrepreneurs (ICIE), Conseil international des femmes, Forum francophone des affaires (FFA), Institut supérieur de gestion, Organisation internationale des employeurs (OIE), Soroptimist International.

Ouverture de la session

13. La trente-sixième session du Conseil a été déclarée ouverte par le Président de la trente-quatrième, de la reprise de la trente-quatrième et de la trente-cinquième sessions, M. H. Bazoberry Otero (État plurinational de Bolivie).

Bureau de la session

14. En application de l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation M. J. S. Ugokwe (Nigéria) Président, M. H. Böck (Autriche), M. S. Kumar (Inde) et M^{me}A. Leśnodorska (Pologne) Vice-Présidents, et M. R. J. Martínez Covarrubias (État plurinational de Bolivie) Rapporteur.

Ordre du jour de la session

15. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2008.
4. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011, y compris:
 - a) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
 - b) Programme régional pour l'Afrique;
 - c) Programme régional pour les pays arabes; et
 - d) Autres programmes régionaux.
5. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - e) Normes comptables;
 - f) Règlement financier;
 - g) Mobilisation de ressources financières;
 - h) Nomination d'un commissaire aux comptes.
6. Programme et budgets, 2010-2011.
7. Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI.
8. Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.
9. Crise alimentaire mondiale: la réponse de l'ONUDI.

10. Impact de la crise financière mondiale sur le développement industriel des pays en développement: la réponse de l'ONUDI.
11. Activités du Corps commun d'inspection.
12. Questions relatives au personnel, y compris nouvel accord sur la sécurité sociale.
13. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
14. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général.
15. Préparatifs de la treizième session de la Conférence générale.
16. Ordre du jour provisoire et date de la trente-septième session.
17.
 - a) Examen de la place du secteur agro-industriel dans les programmes de travail et la stratégie de l'ONUDI, l'accent étant mis sur le développement, la mise à niveau et la diffusion des technologies, en vue d'accélérer la modernisation et la croissance du secteur;
 - b) Conséquences des changements climatiques pour la croissance durable et l'expansion des agro-industries, en particulier dans les pays en développement, et, inversement, impact positif potentiel des agro-industries sur l'atténuation des effets des changements climatiques dans le monde.
18. Adoption du rapport.

16. Lors de l'adoption de l'ordre du jour, le Conseil est convenu de ne pas examiner le point 8 de l'ordre du jour (Accord de coopération avec le Programme des Nations pour le développement), mais de prendre uniquement note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (IDB.36/1/Add.1/Rev.1).

17. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.36/Dec.1, IDB.36/SR.1, par. 47 et 48).

18. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé M. H. Böck (Autriche), Vice-Président, de les présider (voir IDB.36/SR.2, par. 1 et 2).

II. Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2008 (point 3); Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011, y compris:

- a) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;**
- b) Programme régional pour l'Afrique;**
- c) Programme régional pour les pays arabes; et**
- d) Autres programmes régionaux (point 4).**

19. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points 3 et 4 a) à d). Les débats sur ces points sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.36/SR.1, par. 49 à 67, IDB.36/SR.2, par. 20 à 116, et IDB.36/SR.3, par. 1 à 16.

A. Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2008 (point 3)

20. Au titre du point 3, le Conseil était saisi du *Rapport annuel de l'ONUDI 2008* (y compris du rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009) (IDB.36/2). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie.

B. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011, y compris:

- a) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;**
- b) Programme régional pour l'Afrique;**
- c) Programme régional pour les pays arabes; et**
- d) Autres programmes régionaux (point 4).**

21. Au titre du point 4 a) à d), le Conseil était saisi du *Rapport annuel de l'ONUDI 2008* (IDB.36/2) et d'un rapport du Directeur général sur la Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011 (GC.13/5-IDB.36/14). Il a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.36/L.13 et IDB.36/L.15) et adopté les décisions IDB.36/Dec.2 et IDB.36/Dec.3 (voir annexe I).

III. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (point 14)

22. Au titre du point 14, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat présentant les candidats au poste de Directeur général (IDB.36/21) et d'une note du Secrétariat contenant un projet de contrat de nomination du Directeur général (IDB.36/22). Les débats publics sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique

IDB.36/SR.2, par. 3 à 17. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président et adopté les décisions IDB.36/Dec.4 et IDB.36/Dec.5 (voir annexe I).

IV. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 5 a) à h)

23. Au titre du point 5 a) à h), le Conseil était saisi du Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-cinquième session (IDB.36/13). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.36/SR.3, par. 17 à 45.

A. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009

24. Au titre du point 5 a), le Conseil était saisi du Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes (IDB.36/8), du Rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 présenté par le Directeur général (IDB.36/9) et du rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009, qui figure dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2008* (IDB.36/2). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

B. Situation financière de l'ONUDI

25. Au titre du point 5 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.36/5) et d'une mise à jour relative à l'état des contributions (IDB.36/CRP.2). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.2) et adopté la décision IDB.36/Dec.6 (voir annexe I).

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011

26. Au titre du point 5 c), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2010-2011 (IDB.36/3). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.3) et adopté la décision IDB.36/Dec.7 (voir annexe I).

D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011

27. Au titre du point 5 d), le Conseil était saisi des propositions du Directeur général sur le fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 (IDB.36/4). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.4) et adopté la décision IDB.36/Dec.8 (voir annexe I).

E. Normes comptables

28. Au titre du point 5 e), le Conseil était saisi d'un rapport d'étape du Secrétariat sur les Normes comptables internationales du secteur public (IDB.36/6). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie.

F. Règlement financier

29. Au titre du point 5 f), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le Règlement financier de l'ONUDI (IDB.36/11). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.5) et adopté la décision IDB.36/Dec.9 (voir annexe I).

G. Mobilisation de ressources financières

30. Au titre du point 5 g), le Conseil était saisi des informations contenues dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2008* sur la mobilisation de ressources financières (IDB.36/2, chap. 1 B) et d'un document de séance établi par le Secrétariat sur les projets approuvés en 2008 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.25/CRP.2). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

H. Nomination d'un commissaire aux comptes

31. Au titre du point 5 h), le Conseil était saisi de trois rapports du Directeur général sur les candidats au poste de commissaire aux comptes (IDB.36/10, Add.1 et Add. 2) et d'un document de séance sur les candidats au poste de commissaire aux comptes (PBC.25/CRP.3). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.6) et adopté la décision IDB.36/Dec.10 (voir annexe I).

V. Programme et budgets, 2010-2011 (point 6)

32. Au titre du point 6, le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets, 2010-2011 (IDB.36/7), de deux notes du Directeur général sur les soldes inutilisés des crédits ouverts (IDB.36/12 et Add.1) et d'un rapport de S. E. M. Shahbaz (Pakistan), Vice-Président du Comité des programmes et des budgets, sur l'application de la conclusion 2009/3 du Comité relative aux soldes inutilisés des crédits ouverts (IDB.36/26). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.36/SR.3, par. 46 à 68. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.36/L.7 et IDB.36/L.14) et adopté les décisions IDB.36/Dec.11 et IDB.36/Dec.12 (voir annexe I).

VI. Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI (point 7)

33. Au titre du point 7, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies (IDB.36/15) et d'une note du Secrétariat sur l'initiative de l'ONUDI concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (IDB.36/16). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.36/SR.4, par. 1 à 73. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.12) et adopté la décision IDB.36/Dec.13 (voir annexe I).

VII. Activités du Corps commun d'inspection (point 11)

34. Au titre du point 11, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.36/18). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.36/SR.4, par. 74 à 90).

VIII. Questions relatives au personnel, y compris nouvel accord sur la sécurité sociale (point 12)

35. Au titre du point 12, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.36/19), d'un rapport du Directeur général sur le nouvel accord sur la sécurité sociale entre l'ONUDI et la République d'Autriche (IDB.36/20) et d'un document de séance présentant la liste du personnel du Secrétariat de l'ONUDI (IDB.36/CRP.3). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.36/SR.4, par. 91 à 116. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.36/L.8 et IDB.36/L.9) et adopté les décisions IDB.36/Dec.14 et IDB.36/Dec.15 (voir annexe I).

IX. Crise alimentaire mondiale: la réponse de l'ONUDI (point 9); Impact de la crise financière mondiale sur le développement industriel des pays en développement: la réponse de l'ONUDI (point 10); a) Examen de la place du secteur agro-industriel dans les programmes de travail et la stratégie de l'ONUDI, l'accent étant mis sur le développement, la mise à niveau et la diffusion des technologies, en vue d'accélérer la modernisation et la croissance du secteur; b) Conséquences des changements climatiques pour la croissance durable et l'expansion des agro-industries, en particulier dans les pays en développement, et, inversement, impact positif potentiel des agro-industries sur l'atténuation des effets des changements climatiques dans le monde (point 17)

36. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points 9, 10 et 17. Les débats sur ces points sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.36/SR.4, par. 117 à 143 et IDB.36/SR.5, par. 1 à 72.

A. Crise alimentaire mondiale: la réponse de l'ONUDI (point 9)

37. Au titre du point 9, le Conseil a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté sur ce point (IDB.36/1/Add.1/Rev.1). Sur proposition du Président, il a pris note de la mise à jour présentée par le Secrétariat.

B. Impact de la crise financière mondiale sur le développement industriel des pays en développement: la réponse de l'ONUDI (point 10)

38. Au titre du point 10, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'impact de la crise financière mondiale sur le développement industriel des pays en développement: la réponse de l'ONUDI (IDB.36/17). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie.

- C. a) Examen de la place du secteur agro-industriel dans les programmes de travail et la stratégie de l'ONUDI, l'accent étant mis sur le développement, la mise à niveau et la diffusion des technologies, en vue d'accélérer la modernisation et la croissance du secteur; b) Conséquences des changements climatiques pour la croissance durable et l'expansion des agro-industries, en particulier dans les pays en développement, et, inversement, impact positif potentiel des agro-industries sur l'atténuation des effets des changements climatiques dans le monde (point 17)**

39. Au titre du point 17, le Conseil était saisi d'un document de séance sur les activités de l'ONUDI dans l'agro-industrie et l'agribusiness (IDB.36/CRP.5). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.16) et adopté la décision IDB.36/Dec.16 (voir annexe I).

X. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 13)

40. Au titre du point 13, le Conseil a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté sur ce point (IDB.36/1/Add.1/Rev.1) (IDB.36/SR.6, par. 50 et 51).

XI. Préparatifs de la treizième session de la Conférence générale (point 15)

41. Au titre du point 15, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les préparatifs de la treizième session de la Conférence générale (IDB.36/23). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.36/SR.5, par. 73. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.10) et adopté la décision IDB.36/Dec.17 (voir annexe I).

XII. Ordre du jour provisoire et date de la trente-septième session (point 16)

42. Au titre du point 16, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la trente-septième session (IDB.36/CRP.4). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.36/SR.5, par. 79. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.36/L.11) et a adopté la décision IDB.36/Dec.18 (voir annexe I).

XIII. Adoption du rapport (point 18)

43. Au titre du point 18, le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.36/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.36/SR.6, par. 61 à 63)

XIV. Clôture de la session

44. Le 26 juin 2009, à 18 h 20, le Conseil a clos sa trente-sixième session (voir IDB.36/SR.6, par. 64 à 68).

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil à sa trente-sixième session

IDB.36/Dec.1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son Règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa trente-sixième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
23 juin 2009*

IDB.36/Dec.2 Le multilinguisme à l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel, à sa trente-sixième session, a recommandé que la Conférence générale, à sa treizième session, adopte la résolution suivante.

“La Conférence générale,

Rappelant que l'universalité de l'ONUDI est fondée, entre autres, sur le multilinguisme et le respect de la parité et de la pluralité des langues choisies par les États Membres,

Rappelant également que, conformément aux articles 61 du Règlement intérieur de la Conférence générale, 65 du Règlement intérieur du Conseil du développement industriel et 55 du Règlement intérieur du Comité des programmes et des budgets, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues de la Conférence générale, du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets,

Rappelant également toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux langues officielles de tous les organes de l'Organisation des Nations Unies,

Soulignant l'importance que revêt, pour le développement industriel, l'accès le plus large possible de tous les États Membres et du grand public, en particulier dans les pays en développement, à l'information et à la documentation de l'Organisation,

Notant la nécessité de l'usage équilibré des six langues officielles dans le travail du Secrétariat,

1. *Souligne* l'importance primordiale de la parité des six langues de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;

2. *Prie* le Directeur général de prendre, dans la limite des ressources existantes, toutes les mesures nécessaires pour l'application stricte des règles de l'Organisation qui régissent son régime linguistique tant en ce qui concerne ses relations avec les États Membres qu'au regard de l'usage des langues pour le travail du Secrétariat;

3. *Souligne* l'importance du respect de la parité des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies pour le travail du Secrétariat et prie le Directeur général de continuer à prendre les mesures appropriées à cet égard, conformément au paragraphe 5 de l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'ONUDI;

4. *Prie* le Directeur général de désigner parmi les postes qui existent déjà au sein de l'Organisation un coordonnateur pour le multilinguisme;

5. *Prie aussi* le Directeur général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'information technique essentielle de l'Organisation, qu'elle soit écrite, audiovisuelle ou numérique, soit diffusée dans les langues de l'Organisation, en fonction des besoins et priorités des différents pays et régions, afin d'en offrir le plus large accès possible aux États Membres;

6. *Souligne* qu'en application de la résolution 61/266 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le multilinguisme, il importe de proposer les informations, l'assistance technique (documents, expertise) et les matériaux de formation émanant de l'Organisation dans les langues des pays bénéficiaires correspondant aux langues de l'Organisation;

7. *Prie* le Directeur général de continuer à assurer, dans la limite des ressources existantes et sans porter atteinte aux ressources destinées à la coopération technique, le chargement, dans les six langues officielles, sur le site Web de l'ONUDI de tous les documents importants déjà traduits et publiés depuis que l'ONUDI est devenue une institution spécialisée;

8. *Prie également* le Directeur général de s'assurer, dans la limite des ressources existantes, que, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, les nouveaux documents de l'Organisation soient mis en ligne sur le site Web de l'Organisation dans toutes les langues de l'Organisation, et de développer progressivement les possibilités d'accueil, de navigation, de recherche et d'affichage des résultats dans toutes les langues de l'Organisation;

9. *Prie en outre* le Directeur général d'établir des arrangements de coopération avec des établissements d'enseignement pour accroître le nombre de pages Web disponibles dans les langues de l'Organisation;

10. *Prie* le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel, à sa trente-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution."

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec.3 Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le Conseil du développement industriel,

a) A rappelé les résolutions GC.11/Res.1 et GC.12/Res.1, intitulées "Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes", dans lesquelles le Directeur général était prié d'élaborer un programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

- b) A prié le Directeur général:
- i) De présenter un rapport à jour sur l'état actuel de la mise en œuvre du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a été approuvé lors de la deuxième réunion d'experts tenue en novembre 2007, y compris les contributions, les décaissements et les soldes restants;
 - ii) De continuer à prendre des mesures pour sa mise en œuvre complète;
 - iii) De mettre à jour les initiatives existantes, de définir des activités, projets et programmes nouveaux dans les trois domaines prioritaires de l'Organisation, en tenant compte des réalités et des besoins des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes aux niveaux national et régional, en concertation étroite avec les États Membres de la région, et de convoquer à cette fin la troisième réunion d'experts;
 - iv) De continuer à développer la stratégie de mobilisation de ressources volontaires pour une mise en œuvre efficace des activités, projets et programmes figurant dans le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
 - v) De rendre compte régulièrement aux organes directeurs de l'ONUDI des mesures adoptées en application de la présente décision.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec.4 Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général

Le Conseil du développement industriel, agissant en application de l'Article 11.2 de l'Acte constitutif, a décidé de recommander à la Conférence générale de nommer M. Kandeh K. Yumkella Directeur général de l'ONUDI pour une période de quatre ans, à compter du 8 décembre 2009 ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la quinzième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

*2^e séance plénière
23 juin 2009*

IDB.36/Dec.5 Conditions d'engagement du Directeur général

Le Conseil du développement industriel, comme suite à sa décision IDB.36/Dec.4, et agissant en application de l'article 103 du règlement intérieur de la Conférence générale, a décidé de recommander à la Conférence d'approuver le projet de contrat annexé à la présente décision, qui fixe les conditions d'engagement du Directeur général, notamment le traitement et les autres émoluments attachés à cette fonction.

*2^e séance plénière
23 juin 2009*

Annexe**Projet de contrat de nomination du Directeur général**

LE PRÉSENT CONTRAT est établi

entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée l'Organisation), d'une part,

et (ci-après dénommé le Directeur général), d'autre part.

ATTENDU

Que le Directeur général, sur recommandation du Conseil, a été dûment nommé par la Conférence à sa treizième session, tenue en décembre 2009.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

1. Mandat

Le Directeur général est nommé à compter du jour de deux mille neuf (2009), pour une période de quatre ans, ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la quinzième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

2. Lieu officiel d'affectation

Le lieu officiel d'affectation du Directeur général est Vienne (Autriche).

3. Fonctions officielles

Conformément à l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'Organisation, le Directeur général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

4. Privilèges et immunités

Le Directeur général jouit de tous les privilèges et immunités en rapport avec ses fonctions, conformément à l'Article 21 de l'Acte constitutif de l'Organisation et à tout instrument juridique pertinent en vigueur ou futur.

5. Statut du personnel

Le Directeur général est assujéti au Statut du personnel de l'Organisation, ainsi qu'aux amendements qui pourraient y être apportés, dans la mesure où ils lui sont applicables.

6. Traitement soumis à retenue et indemnités

a) Le traitement annuel brut du Directeur général est de deux cent trente-neuf mille six cent trente et un (239 631) dollars des États-Unis, correspondant à un traitement annuel net de base équivalent à cent soixante-huit mille sept cent soixante (168 760) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires ayant des charges de famille) ou à cent cinquante mille soixante-dix-neuf (150 079) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires sans charges de famille). Le traitement brut et le traitement net de base sont ajustés chaque fois que l'Assemblée générale décide d'ajuster le traitement brut et le traitement net de base du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur;

b) Il bénéficie de l'indemnité de poste ainsi que des indemnités et prestations – y compris les prestations de sécurité sociale – auxquelles un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs du Secrétariat de l'ONUDI aurait droit, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation, sous réserve que l'objet de tels émoluments, indemnités ou prestations n'ait pas déjà été couvert par d'autres dispositions du présent contrat;

c) Le Directeur général reçoit une indemnité de représentation de trente-deux mille cent (32 100) euros par an, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget, afin de pouvoir assumer sa part des dépenses de représentation encourues par l'Organisation;

d) Il reçoit une indemnité de logement s'élevant à cinquante mille cinq cent (50 500) euros par an, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget;

e) Le traitement, les indemnités et les prestations précités auxquels le Directeur général a droit en vertu du présent contrat sont ajustés par le Conseil, après consultation avec le Directeur général, afin d'être alignés sur ceux des chefs de secrétariat d'autres institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies.

7. Pension et assurance maladie après la cessation de service

a) Le Directeur général est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies conformément aux dispositions de l'article d) de la décision IDB.10/Dec.17 du Conseil du développement industriel. Sa rémunération considérée aux fins de la pension est déterminée et ajustée conformément aux dispositions des articles 54 c) et b) des Statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

b) Le Directeur général peut bénéficier d'une assurance maladie subventionnée après la cessation de service, comme suite au régime d'assurance maladie pendant le service, à compter de la date de versement d'une pension de retraite différée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

8. Monnaie dans laquelle sont payés les émoluments

Les émoluments sont payés dans la monnaie servant à cet effet pour le personnel de la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur au lieu d'affectation officiel (Vienne, Autriche).

9. Préavis de démission

Le Directeur général peut à tout moment donner par écrit un préavis de démission de trois mois au Conseil, qui est autorisé à accepter sa démission au nom de la Conférence générale, auquel cas, à l'expiration de ce délai de préavis, il cesse d'être Directeur général de l'Organisation et le présent contrat est résilié.

10. Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur le jour de 2009.

SIGNÉ ce jour de 2009, à Vienne.

(.....)

Le Président de la Conférence
agissant au nom de l'Organisation

(.....)

Le Directeur général

IDB.36/Dec.6 Situation financière de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.36/5;
- b) A instamment prié les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec.7 Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note du document IDB.36/3;
- b) A recommandé à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2010-2011, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 61/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ou sur toute résolution ultérieure de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies adoptée avant la treizième session de la Conférence générale, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec.8 Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note du document IDB.36/4;

b) A recommandé à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2008-2009, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) A instamment prié les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 9 Règlement financier

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.36/11;

b) A décidé de présenter à la Conférence générale à sa treizième session, pour examen et adoption, les amendements provisoires au Règlement financier de l'ONUDI tels qu'énoncés à l'annexe du document IDB.36/11 et considérés comme nécessaires aux fins de l'adoption des normes IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2010;

c) A demandé au Commissaire aux comptes de procéder à une vérification annuelle des comptes pour 2010 dans le cadre des dispositions budgétaires approuvées pour les frais de vérification externe.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 10 Nomination d'un commissaire aux comptes

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des documents IDB.36/10, Add.1 et Add.2;

b) A noté avec satisfaction le travail accompli par l'actuel Commissaire aux comptes (le Vérificateur général des comptes du Pakistan) pendant la première année de son mandat, tel que présenté dans son rapport intérimaire (IDB.36/8) et dans le rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 (IDB.36/9);

c) A recommandé à la Conférence générale de proroger pour une période de deux ans, allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012, les fonctions actuelles du Vérificateur général des comptes du Pakistan comme Commissaire aux comptes de l'ONUDI, avec le mandat spécifié dans le Règlement financier de l'Organisation;

d) A demandé au Commissaire aux comptes de procéder à une vérification annuelle des comptes pour 2010 dans le cadre des dispositions budgétaires approuvées pour les frais de vérification externe, conformément au paragraphe c) de la conclusion 2009/7 du Comité des programmes et des budgets.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 11 Programme et budgets, 2010-2011

Le Conseil du développement industriel:

- a) Ayant examiné le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 tels que présentés dans le document IDB.36/7;
- b) A recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 161 819 688 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 156 609 188 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 5 210 500 euros;
- c) A également recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 22 806 877 euros au titre du budget opérationnel de l'exercice biennal 2010-2011 à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 22 187 677 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 619 200 euros conformément aux dispositions du Règlement financier;
- d) A en outre recommandé à la Conférence générale d'approuver l'utilisation partielle du solde cumulé de la réserve pour fluctuation des taux de change pour financer tout déficit dans les recettes prévues afin d'assurer l'exécution intégrale des programmes décrits dans le document IDB.36/7.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 12 Soldes inutilisés des crédits ouverts

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des propositions formulées par le Directeur général concernant les soldes inutilisés des crédits ouverts, telles qu'elles figurent dans les documents IDB.36/12 et Add.1;
- b) A pris note également du rapport du Vice-Président du Comité des programmes et des budgets (IDB.36/26), tel que mis à jour oralement à la trente-sixième session du Conseil, et de la recommandation selon laquelle les consultations informelles doivent se poursuivre pour permettre aux États Membres de prendre une décision en toute connaissance de cause;
- c) A pris note en outre de la conclusion 2009/3 du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-cinquième session, et a décidé que les soldes non utilisés des contributions pour l'exercice biennal 2006-2007 qui se chiffraient à 6,8 millions d'euros soient reversés aux États Membres conformément aux articles pertinents du Règlement financier de l'ONU/DI;
- d) A décidé que l'utilisation du montant restant des soldes inutilisés sera déterminée par la Conférence générale à sa treizième session;
- e) A prié le Directeur général:
 - i) De développer plus avant ses propositions initiales concernant l'utilisation des soldes inutilisés des crédits ouverts et de soumettre aux États Membres un projet révisé de reversement ou d'utilisation du montant restant des soldes inutilisés 45 jours avant la treizième session de la Conférence générale;

ii) De mener, dans la limite des ressources disponibles, une étude de faisabilité pour examiner l'impact attendu de l'initiative de gestion du changement sur le rapport général coût-prestations de l'Organisation, en particulier sur les différents éléments de coût liés à la mise en place d'un système intégré de planification des ressources de l'Organisation, ainsi que les alternatives possibles de son financement;

f) A confié au Vice-Président du Comité des programmes et des budgets, S. E. M. Shahbaz, le soin de poursuivre les consultations informelles ouvertes à tous sur les moyens possibles d'employer le montant restant des soldes inutilisés dus aux États Membres en 2010.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 13 Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.36/15 sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI, ainsi que du document IDB.36/16 sur l'initiative de l'ONUDI concernant les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) A apprécié que l'ONUDI continue à participer activement à l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

c) A encouragé le Directeur général à continuer de participer activement aux discussions en cours sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies conformément à la résolution GC.12/Res.6 et de tenir les États Membres informés à cet égard;

d) A mis l'accent sur la contribution essentielle qu'apporte le développement industriel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et souligne l'importance du processus lancé par l'ONUDI pour définir clairement les objectifs et les indicateurs qui permettront de mettre en évidence cette contribution de manière systématique;

e) A prié le Directeur général de poursuivre activement cette initiative et de rendre compte des progrès accomplis à cet égard aux organes directeurs, à leurs sessions respectives.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 14 Questions relatives au personnel

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.36/19;

b) A pris note des modifications apportées en application de l'article 13.3 du Statut du personnel au tableau I et aux annexes I et II dudit Statut afin de les

rendre conformes à la décision de l'Assemblée générale énoncée dans la résolution 63/251;

c) A en outre pris note des modifications apportées aux appendices A, E et G du Règlement du personnel et aux dispositions 103.10 b) et 104.04;

d) A recommandé à la Conférence générale, à sa treizième session, les candidats suivants à l'élection des deux membres et des deux membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2010-2011:

Membres:	M ^{me} Gloria Maria Polastri Amat (Équateur)
 (pays)
Membres suppléants: (pays)
 (pays)

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 15 Nouvel accord sur la sécurité sociale

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport du Directeur général concernant le nouvel accord sur la sécurité sociale conclu avec la République d'Autriche (IDB.36/20);

b) A décidé que le nouvel accord sur la sécurité sociale entre l'ONUDI et la République d'Autriche, tel qu'il figure à l'annexe du document IDB.36/20, sera présenté à la Conférence générale à sa treizième session; et

c) A recommandé que la Conférence générale approuve le nouvel accord sur la sécurité sociale conclu avec la République d'Autriche et autorise le Directeur général à le faire entrer en vigueur conformément aux dispositions prévues au paragraphe 1 de son article 18.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 16 Activités de l'ONUDI dans l'agro-industrie et l'agribusiness

Le Conseil du développement industriel:

a) A demandé que le Président mène, en coopération avec le Secrétariat, des consultations informelles ouvertes à tous sur les activités de l'ONUDI dans l'agro-industrie et l'agribusiness pour favoriser un débat approfondi sur le sujet à la treizième session de la Conférence générale;

b) A également demandé qu'un point sur les activités de l'ONUDI dans l'agro-industrie et l'agribusiness soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de la treizième session de la Conférence générale;

c) A en outre demandé que, à la lumière des questions pertinentes qui ressortent des discussions tenues et des déclarations faites à sa trente-sixième session, une documentation de fond soit établie en temps voulu pour les consultations informelles susmentionnées, de manière à permettre des délibérations

constructives et axées sur les résultats, pour décisions et recommandations éventuelles sur le rôle des secteurs agro-industriels à la treizième session de la Conférence générale.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 17 Préparatifs de la treizième session de la Conférence générale

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.36/23;
- b) A adopté l'ordre du jour ci-après pour la treizième session de la Conférence générale:
 1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Organisation des travaux.
 5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
 6. Élections aux organes:
 - a) Conseil du développement industriel;
 - b) Comité des programmes et des budgets.
 7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2007 et 2008.
 8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trente-quatrième session ordinaire, la reprise de sa trente-quatrième session ordinaire, ses trente-cinquième et trente-sixième sessions ordinaires.
 9. Forum sur les questions liées au développement industriel.
 10. Questions financières:
 - a) Barème des quotes-parts des États Membres;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Fonds de roulement;
 - d) Normes comptables;
 - e) Règlement financier;
 - f) Nomination d'un commissaire aux comptes.
 11. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2008-2011, y compris:
 - a) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
 - b) Programme régional pour l'Afrique;

- c) Programme régional pour les pays arabes; et
 - d) Autres programmes régionaux.
12. Cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013.
 13. Programme et budgets, 2010-2011.
 14. Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.
 15. Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.
 16. Nouvel accord sur la sécurité sociale entre l'ONUDI et la République d'Autriche.
 17. Modification de l'Accord de Siège pour prendre en compte les nouvelles installations de conférence (Bâtiment M)^a.
 18. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 19. Nomination du Directeur général.
 20. Date et lieu de la quatorzième session.
 21. Clôture de la session.
- c) A approuvé la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (ordre du jour provisoire, point 9);
 - d) A recommandé à la Conférence de renvoyer les points 7 à 18 et le point 20 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence;
 - e) A recommandé que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la trente-sixième session du Conseil du développement industriel dirige des consultations informelles pour préparer la treizième session de la Conférence.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

IDB.36/Dec. 18 Ordre du jour provisoire et date de la trente-septième session

Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.36/CRP.4;
- b) Décide d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa trente-septième session:
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2009.

^a Sous réserve de la présentation par l'Autriche en temps voulu d'un plan révisé du Siège et de la conclusion d'un échange de lettres ou d'un accord entre l'ONUDI et le Gouvernement autrichien.

4. Situation financière de l'ONUDI.
5. Activités du Groupe de l'évaluation.
6. Activités du Corps commun d'inspection.
7. Multilinguisme^b.
8. Questions relatives au personnel.
9. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
10. Ordre du jour provisoire et date de la trente-huitième session.
11. Adoption du rapport.
- c) Décide de tenir sa trente-septième session les 11 et 12 mai 2010.

*6^e séance plénière
26 juin 2009*

^b Point inscrit à l'ordre du jour conformément à l'article 11.1 du Règlement financier pour permettre la présentation du rapport demandé dans le projet de décision IDB.36/Dec.2.

Annexe II

Documents présentés au Conseil à sa trente-sixième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.36/1/Rev.2	2	Ordre du jour provisoire
IDB.36/1/Add.1/Rev.2	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.36/2-PBC.25/2	3	<i>Rapport annuel de l'ONUDI 2008</i>
IDB.36/3-PBC.25/3	5 c)	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2010-2011. Note du Secrétariat
IDB.36/4-PBC.25/4	5 d)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011. Propositions du Directeur général
IDB.36/5-PBC.25/5	5 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.36/6-PBC.25/6	5 e)	Normes comptables internationales du secteur public. Rapport d'étape du Secrétariat
IDB.36/7-PBC.25/7	6	Programme et budgets, 2010-2011. Propositions du Directeur général
IDB.36/8-PBC.25/8	5 a)	Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes
IDB.36/9-PBC.25/9	5 a)	Rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009, présenté par le Directeur général
IDB.36/10-PBC.25/10	5 h)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.36/10/Add.1-PBC.25/10/Add.1	5 h)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Additif
IDB.36/10/Add.2	5 h)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Additif
IDB.36/11-PBC.25/11	5 f)	Règlement financier de l'ONUDI. Note du secrétariat
IDB.36/12-PBC.25/12	6	Soldes inutilisés des crédits ouverts. Note du Directeur général
IDB.36/12/Add.1	6	Soldes inutilisés des crédits ouverts. Proposition révisée du Directeur général. Additif
IDB.36/13	5	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-cinquième session (5-7 mai 2009)
IDB.36/14-GC.13/5	4 a) à d)	Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011. Rapport du Directeur général
IDB.36/15	7	Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.36/16	7	Initiative de l'ONUDI concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Note du Directeur général
IDB.36/17	10	Impact de la crise financière mondiale sur le développement industriel des pays en développement: la réponse de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.36/18	11	Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.36/19	12	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.36/20	12	Nouvel accord sur la sécurité sociale entre l'ONUDI et la République d'Autriche. Rapport du Directeur général
IDB.36/21	14	Candidats au poste de Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.36/22	14	Projet de contrat de nomination du Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.36/23	15	Préparatifs de la treizième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
IDB.36/24	8	Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Note explicative du Directeur général
IDB.36/25	-	Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
IDB.36/26	6	Application de la conclusion 2009/3 du Comité des programmes et des budgets sur les soldes inutilisés des crédits ouverts. Rapport du Vice-Président du Comité des programmes et des budgets (S. E. M. Shahbaz (Pakistan))
Documents de séance		
IDB.36/CRP.1	2	List of documents
IDB.36/CRP.2	5 b) et 6	Status of assessed contributions (item 5 (b)) and unutilized balances of appropriations (item 6). Note by the Secretariat
IDB.36/CRP.3	12	List of staff of the UNIDO Secretariat. Submitted by the Secretariat
IDB.36/CRP.4	16	Provisional agenda and date of the thirty-seventh session. Note by the Director-General
IDB.36/CRP.5	17	UNIDO activities in agro-related industries and agribusiness. Note by the Secretariat
IDB.36/CRP.6	-	List of participants

PBC.25/CRP.2	5 g)	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2008. Prepared by the Secretariat
PBC.25/CRP.3	5 h)	Candidates for the appointment of External Auditor. Note by the Secretariat